

# Syndicat CGT du Conseil Départemental

Comité technique du 9 juin 2015



Monsieur LEBLOIS a présidé le Comité Technique en tant que Président du Conseil Départemental. Il a commencé la séance par un tour de table et une prise de parole indiquant précisant qu'il était attaché au dialogue social.

*La CGT prend acte de la participation du Président à cette instance, et note favorablement ce nouveau fonctionnement.*

## PROCÈS VERBAL DU C.T. DU 06 FÉVRIER 2015

Le procès verbal a été adopté malgré les remarques manuscrites du secrétaire de séance y figurant. La version corrigée sera rendue ultérieurement.

## TABLEAU DES EMPLOIS DÉPARTEMENTAUX

Ce document sera présenté à l'assemblée départementale du 25 juin 2015.

### Transformations des emplois permanents :

**Cabinet du président :** transformation d'un emploi vacant à temps non complet relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs en emploi à temps complet dans le même cadre d'emplois. Cet emploi sera dédié au standard du cabinet du président.

*vote cgt : pour*

**Direction générale des services :** transformation d'un emploi vacant relevant du cadre d'emplois des

attachés territoriaux en emploi du cadre d'emploi des administrateurs territoriaux. Cette transformation est liée à l'évolution de l'organigramme des services du siège.

*vote cgt : pour*

**Pôle collèges et bâtiments/direction des bâtiments et pôle ressources/sous direction des finances :** deux transformation d'emplois du cadre d'emplois de rédacteurs territoriaux en emploi du cadre d'emplois des adjoints administratifs. Cette transformation est proposée pour résorber la situation précaire de 2 agents non titulaires suite à l'absence de réussite au concours, sur des profils de comptable expérimenté.

*vote cgt : abstention*

*La CGT ne peut qu'être favorable à la résorption d'emplois précaires, cependant il est regrettable que des postes de catégories B soient transformés en catégorie C, tant par rapport à la reconnaissance des compétences qu'en matière d'évolution de carrière.*

**Pôle déplacements/ secrétariat de direction et pôle administration territoriale/ Maison du département d'Aix-sur-Vienne – services sociaux :** deux transformations d'emplois du cadre d'emplois de rédacteurs territoriaux en emplois du cadre d'emplois des adjoints administratifs.

*vote cgt : abstention*

*Même remarque que pour le Pôle Collège et Bâtiment sachant que l'accueil en MDD est très spécifique tant par les missions que par le public accueilli.*

**Pôle déplacements/ direction des routes service ingénierie des routes et ouvrages d'art :** transformation d'un emploi du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux en emploi du cadre d'emplois des techniciens territoriaux. L'agent concerné assurera la gestion technique et administrative du barrage de Saint Pardoux.

*vote cgt : pour*



## Redéploiements d'emplois permanents :

**Pôle développement emploi insertion/ DGA développement aménagement citoyenneté / Centre aquarécréatif de Saint Pardoux :** redéploiement d'un emploi vacant relevant du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux du pôle développement emploi insertion vers le GDA développement aménagement citoyenneté. Ceci dans le cadre de construction de la piscine du lac de Saint Pardoux dont la mise en service est prévue pour la saison estivale 2017.

### *vote cgt : abstention*

*Si nous ne sommes pas opposés à la création d'un poste à Saint Pardoux, nous ne pouvons que regretter le redéploiement d'un poste d'un secteur comme le développement emploi insertion.*

**Pôle développement emploi insertion/ Laboratoire départemental/ DGA développement aménagement citoyenneté :** redéploiement d'un emploi vacant relevant du cadre d'emplois d'ingénieur territorial du Laboratoire départemental vers le GDA développement aménagement citoyenneté.

### *vote cgt : pour*

**Pôle ressources / service de la logistique centrale :** redéploiement d'un emploi vacant relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux du pôle déplacement vers le pôle ressources/ service logistique centrale.

### *vote cgt : pour*



## Création d'un emploi de collaborateur de groupe :

**Proposition de création d'un emploi de collaborateur de groupe chargé des fonctions d'assistant du groupe UMP-UDI-Modem-Indépendants :** rémunéré sur la

base de la grille indiciaire du cadre d'emplois des attachés territoriaux.

### *vote cgt : pour*

## ADAPTATION DE L'ORGANISATION DES SERVICES

### Organisation des services :

Ce nouvel organigramme s'inscrit dans la volonté d'assurer la continuité des missions de service public départemental, tout en anticipant les évolutions liées à la loi NOTRe. Il se déclinera de la façon suivante avec trois Directions Générales de l'Administration :

**-une DGA Solidarités Humaines** qui regroupera les services concernant les missions sociales au sens large (pôle personnes âgées et personnes handicapées, pôle solidarité enfance et pôle emploi insertion) ;

**-une GDA Ressources, Administration générale et Territoriale (pôle ressources et pôle administration générale et Territoriale) ;**

**-une GDA Solidarités territoriales (pôle collèges et patrimoine départemental, pôle déplacement et aménagement et pôle culture, vie associative et tourisme).**

Le laboratoire département, la mission aménagement numérique, Station de Saint Pardoux et Haute Vienne tourisme sont directement rattachés au GDA Solidarités territoriales.

La mission fonds social européen est directement rattaché au GDA Solidarités Humaines.

### Organisation du garage départemental et de l'antenne d'exploitation :

L'antenne d'exploitation est rattachée à la Direction des routes au sein du Pôle déplacements et le garage départemental est rattaché actuellement à la Direction des moyens des services techniques territorialisés et du parc automobile au sein du Pôle administration territoriale. L'encadrement est désormais assuré par un seul responsable désigné comme "responsable de l'antenne d'exploitation et du garage départemental". Un chef de garage et

d'atelier a été nommé cette année.

L'organisation prévoit la mise en place de deux unités opérationnelles et d'un appui technique :

- **l'unité d'antenne d'exploitation encadrée par l'adjoint au responsable d'antenne ;**

- **l'unité garage et magasin encadré par le chef d'atelier et de magasin ;**

- **l'appui administratif et programmation placé sous l'autorité directe du responsable d'antenne d'exploitation et du garage départemental.**

### Organisation du Laboratoire départemental, d'analyses et de recherche :

#### évolution de l'organigramme :

- une direction générale de la régie du Laboratoire, en charge des fonctions administratives, juridiques, budgétaires, ressources humaines et prospectives ;

- une direction technique en charge de la conduite des techniques analytiques.

La fonction hiérarchique sera assurée par le Directeur de régie, pour lequel un recrutement sera envisagé, le Directeur technique assurant le suivi des fonctionnements techniques en lien fonctionnel avec les équipes concernées.

**rattachement hiérarchique et pilotage général du LDAR :** rattachement hiérarchique du LDAR87 auprès du GDA solidarités territoriales, avec l'appui de la Mission du contrôle de gestion.

### *vote cgt : pour*

## NOUVELLE PROCEDURE DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL

Pour rappel, cette modification fait suite au décret 2014-1526 du 16 décembre 2014 qui remplace la notation par l'entretien professionnel. Les fiches d'entretien professionnel ont fait l'objet, comme convenu lors du précédent Comité Technique, de groupes de travail avec les représentants du personnel. Un guide de l'entretien professionnel a été élaboré par l'administration pour les évaluateurs qui auront également une proposition de

formation. Lors de l'entretien, la fiche de poste servira de support. Les outils et procédures sont mis en place à titre expérimental pour cette année, ils seront re-évalués et ajustés si nécessaires.

**vote cgt : pour**

La CGT a participé à ces groupes de travail mais avec un seul représentant et ce fonctionnement est très problématique. A l'avenir, nous sollicitons la possibilité d'assister aux groupes de travail, comme précédemment, avec un autre membre pour la prise de note et réservons notre participation ultérieure en fonction de la réponse qui sera apportée à notre demande.

Au sujet de l'évaluateur, nous souhaitons qu'il n'y ait pas d'obligation quant au lien hiérarchique directe de l'évaluateur mais un libre choix de celui-ci.

Nous serons disponibles pour des questions ou des difficultés que vous pourriez rencontrer à ce sujet.

## REGLEMENT INTERIEUR DU COMITE TECHNIQUE

La mise à jour du règlement intérieur du Comité Technique va faire également l'objet d'un groupe de travail avec les représentants du personnel.

**vote cgt : pour**



## MISE A JOUR DES BASES REGLEMENTAIRES DU REGIME INDEMNITAIRE

Le décret 2014-513 du 20 mai 2014 modifie le régime indemnitaire et s'applique à la fonction publique territoriale. S'il n'est pas modifié, il concernera les cadres d'emplois de catégorie C des filières administrative



et sociale, en catégorie B dans les filières administrative, sociale et d'animation et en catégorie A pour la filière administrative.

Ce nouveau régime implique des modifications importantes puisqu'il crée une "indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise (IFSE) et un complément facultatif basé sur l'engagement professionnel et la manière de servir".

Sa mise en application est reportée au 1er janvier 2016.

*Pour la CGT cette modification nous préoccupe car elle remet en cause les principes d'évolution de carrière spécifiques à la fonction publique.*

## TITRES RESTAURANTS

La convention avec le prestataire "chèque déjeuner" fait l'objet d'une mise en concurrence. Elle devrait être finalisée cet été, puis effective au 1er janvier 2016 et conservera le support papier nominatif et les mêmes modalités de commande.

## BILAN DES COMPTES ÉPARGNE TEMPS

Depuis 2005, 370 agents ont ouvert un compte épargne temps. Au cours de l'année 2014, 77 agents en ont bénéficié, soit le nombre le plus important depuis la création des comptes épargne temps.

## PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Au 21 mai 2015, 793 agents sont adhérents au contrat collectif Complémenter.

## BILAN SUR L'INTEGRATION DES OPA

Suite aux 26 propositions d'intégration 18 agents ont accepté avec effet à compter du 1er janvier 2015 :

- 1 agent a intégré le grade d'agent de maîtrise ;
- 12 agents ont intégré le grade d'agent de maîtrise principal ;
- 2 agents ont intégré le grade de technicien ;
- 3 agents ont intégré le grade de technicien principal de 1ère classe.

Il reste 20 agents ayant la possibilité d'intégrer au plus tard le 1er janvier 2017. Si un agent souhaite une intégration au 1er janvier 2016, il doit effectuer sa demande avant le 31 août 2015. Si un agent souhaite une intégration au 1er janvier 2017, il doit effectuer sa demande entre le 1er septembre 2015 et le 7 mai 2016.

## PLAN DE VIABILITE HIVERNALE

Le Plan de Viabilité Hivernale est prévu en cas d'intempéries pour assurer le bon fonctionnement du

réseau routier. Les « patrouilleurs » sont habilités à déclencher les interventions dès 4h30 du matin.

*La CGT a abordé ce point pour faire part de différentes interprétations sur des antennes techniques quant à la rémunération de la première demi-heure, entre 4h30 et 5H. Cette première demi heure doit bien être payée, l'administration va clarifier ce point.*

## CONTRATS D'AVENIR ET RÉCUPÉRATION DES JOURS FÉRIÉS

Les contrats d'avenirs relèvent du droit privé, la durée hebdomadaire de leur temps de travail est de 35H. Seul le 1er mai est un jour férié obligatoirement chômé. La récupération des jours fériés n'est pas possible, seuls les jours accordés par le Président donnent droit à récupération. L'employeur ne peut demandé au salarié de rattraper des heures de travail non effectué pendant un jour férié chômé. Le salarié ne peut prétendre à un jour de congé supplémentaire si un jour férié chômé tombe sur un jour habituellement non travaillé.

*La CGT a posé cette question car selon les lieux de travail, des contrats d'avenir ont systématiquement, chaque semaine, une demi journée non travaillée pour respecter*

*leurs 35H hebdomadaires. Dans ce cas, si la demi-journée est répartie le lundi ou le vendredi, ces agents sont systématiquement pénalisés par rapport au lundi de pâques et lundi de pentecôte. La CGT demande dans un principe d'équité vis-à-vis de l'ensemble du personnel du Conseil Départemental et d'autant que cela concerne des personnes en contrats précaires,*

urbaine sensible (ZUS) et en cours, elle devrait aboutir courant 2015. Le directeur général des services a demandé aux directeurs des MDD de lui transmettre la liste des personnels qui pourraient en être bénéficiaires.

## INTRANET

Une réflexion est engagée afin que l'ensemble des agents puisse avoir un



MARE ©

*une exception soit faite pour ces 2 jours fériés. L'institution réserve sa réponse.*

point d'accès à intranet sur le lieu de travail, et que le serveur soit également accessible depuis le domicile.

## NBI ET QUARTIERS PRIORITAIRES

La loi 2014-173 modifie la liste des quartiers prioritaires de la ville. La circulaire du 31 juillet 2014 indique qu'une réforme de la NBI zone

### BULLETIN DE CONTACT ET DE SYNDICALISATION

Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse : .....  
Code Postal : ..... Ville : .....  
Age : ..... Fonction : .....  
Service : .....

Bulletin à renvoyer à : Syndicat CGT du Conseil Départemental de la Haute-Vienne  
11 rue François Chénieux CS 83112  
87031 LIMOGES Cedex 1

Secrétariat : 05.44.00.11.95 Fax : 05.44.00.14.55 E-mail : [cgt@haute-vienne.fr](mailto:cgt@haute-vienne.fr)

**Permanence le mardi après-midi**